

Politique Environnement

Dans le cadre de sa stratégie au service du développement durable et en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement, je souhaite que l'ensemble d'IFP Energies nouvelles renforce son engagement à mieux encore maîtriser, et de façon exemplaire, la dimension environnementale de ses activités. A cet effet, les bilans carbone des établissements de Solaize et de Rueil-Malmaison ont été réalisés respectivement en 2007 et en 2008. Ces bilans constituent une base pour que ces préoccupations soient déclinées selon les priorités suivantes :

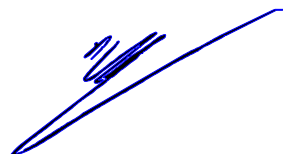
- Économiser les ressources naturelles à périmètre constant.
- Poursuivre les actions en matière de tri et de valorisation des déchets et identifier autant que possible les actions pour réduire leur production et plus généralement celles de l'ensemble des polluants.
- Prendre en compte les cibles de haute qualité environnementale lors des réhabilitations et reconstruction des bâtiments.
- Mettre en place un plan de déplacement du personnel.
- Accompagner la mobilisation du personnel par une communication interne qui fasse écho à ces préoccupations.

Les directions s'engagent, en s'appuyant notamment sur le département Hygiène – Sécurité – Environnement, à respecter l'ensemble des exigences applicables à nos activités : en manifestant le souci constant de prévention de la pollution, en favorisant une dynamique d'amélioration continue, en développant la communication à l'égard du personnel et des tiers et en impliquant les sous-traitants dans la démarche environnementale.

En ce qui concerne l'établissement de Rueil- Malmaison, et dans la continuité de l'engagement du centre de résultats Moteurs - Énergie en matière de qualité, IFP Energies nouvelles a mis en place pour ses activités Moteurs, un Système de Management Environnemental (SME) certifié selon les exigences de la norme NF EN ISO 14001 : 2004 et cohérent avec les systèmes Qualité et Sécurité existants.

Les analyses environnementale et réglementaire réalisées dans ce cadre, conduisent, pour cet établissement, à mettre l'accent sur la réduction des nuisances sonores du site. Un plan d'action a été défini dans ce sens pour traiter les principales sources sonores du site à l'échéance de fin 2010.

Je compte sur vous tous pour participer activement à cette démarche citoyenne à laquelle la Direction Générale allouera les moyens nécessaires dans la mesure des possibilités d'investissement d'IFP Energies nouvelles.



Olivier APPERT